

Les actions de formation évaluées par le Fongecif Île-de-France sont désormais disponibles sur le site de Défi métiers

Paris, le 9 novembre 2017 – Depuis le 7 novembre, le public peut retrouver les actions de formation évaluées par le Fongecif Île-de-France sur le site de Défi Métiers www.defi-metiers.fr. Ainsi, le Fongecif va plus loin que les obligations légales concernant la qualité des organismes de formation.

Le Fongecif Île-de-France a choisi Défi métiers pour mettre en valeur son dispositif d'évaluation des actions de formation. Défi métiers propose en effet aux professionnels, mais aussi au public, l'ensemble de l'offre mise à jour directement par les organismes de formation. Ils disposent désormais d'une base étendue, complétée par les appréciations du Fongecif sur 250 actions de formation en Île-de-France.

L'objectif de cette évaluation est d'aider les salariés dans le choix d'une formation, dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). À ce titre, le Fongecif Île-de-France va plus loin que les obligations légales et que Datadock en matière de contrôle des organismes de formation, car il évalue, sur la base de 3 indicateurs qu'il a lui-même déterminés, la qualité même des actions.

Trois critères, trois niveaux d'appréciation

Les formations ont été évaluées selon 3 critères d'appréciation propres au Fongecif Île-de-France : le coût horaire, la durée de la formation et les taux de réussite. Grâce au moteur de recherche développé par Défi métiers, il est possible d'accéder directement aux formations classées selon 3 niveaux :



Action de formation recommandée en priorité par le Fongecif Île-de-France ;



Action de formation conseillée par le Fongecif Île-de-France ;



Action de formation enregistrée par le Fongecif Île-de-France.

Défi métiers offre la possibilité au Fongecif Île-de-France de rendre visible ce travail dit de « qualification » des actions de formation.

« La qualité est un enjeu majeur depuis plus de dix ans au Fongecif Île-de-France. Notre courbe d'expérience nous a permis de qualifier les actions de formation et d'accompagner les salariés au mieux dans la réalisation de leur projet professionnel », explique Laurent Nahon, son Directeur général. « Ce nouveau partenariat développe la synergie de nos missions ».

« Je me réjouis de ce partenariat qui nous permet d'enrichir la qualité de l'information disponible sur l'offre de formation professionnelle régionale », indique Bernard Barbier, Directeur de Défi métiers. « Cela vient contribuer de façon concrète aux initiatives prises par les financeurs en matière de transparence de l'offre de formation et d'évaluation de la qualité des actions de formation, même s'il est important de rester conscient que l'évaluation de l'offre de formation comporte d'autres dimensions ».

À propos du Fongecif Île-de-France

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience.

En 2016, le Fongecif Île-de-France a engagé 244 millions d'euros pour la formation des salariés franciliens. Il a accompagné plus de 300 000 personnes, délivrés plus de 55 000 CEP et financés plus de 15 000 projets professionnels.

La Présidente du Fongecif Île-de-France est Myriam Pesic, le Vice-président Patrick Frange, et le Directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : www.fongecif-idf.fr

À propos de Défi métiers

Défi métiers, le carif-oref francilien, accompagne les politiques publiques Emploi-Formation en Ile-de-France.

Spécialiste de l'offre de formation professionnelle, Défi métiers intervient principalement dans deux domaines :

- l'information sur la formation professionnelle et l'offre de formation en Ile-de-France ;
- l'observation de la relation Emploi-Formation et la prospective des besoins en compétences et en formation.

Les utilisateurs de Défi métiers sont les professionnels de l'emploi, la formation et l'orientation en Ile-de-France, et les décideurs publics régionaux.

Défi métiers est un groupement d'intérêt public créé et administré par l'Etat et la Région Ile-de-France, avec les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques franciliens.

Pour en savoir plus : www.defi-metiers.fr

Contact presse

Sandrine GUÉDON – Tél. : 01 44 10 59 73 – Courriel : s.guedon@fongecif-idf.fr